

Montréal, le 13 septembre 2006

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'emploi et de la solidarité sociale
425, rue St-Amable, 4^e étage
Québec, Québec
G1R 4Z1

Objet : **Suite au processus de consultation sur le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles**

Madame la ministre,

Au nom du Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, je désire vous faire part de quelques commentaires relatifs à l'adoption du nouveau *Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*. Tel que mentionné lors de la séance d'information du 30 août dernier, vous nous invitez à communiquer nos accords et désaccords avant l'adoption finale du document. Étant en contact direct avec des personnes peu alphabétisées en situation de pauvreté grave, nous croyons que nos commentaires pourront vous aider à corriger le règlement afin de mieux répondre aux besoins réels de la population. Ceci nous motive donc à vous faire connaître une réalité qui nous est familière et qui échappe malheureusement à un pan de notre collectivité.

Des éléments nous paraissent positifs. Le premier consiste au transfert au ministère de la Sécurité du Revenu de certains programmes. Ce ministère apparaît mieux approprié d'après quelques-uns de nos groupes membres pour répondre adéquatement aux besoins des personnes qui nécessitent de s'alphabétiser. Dans les régions «test», une amélioration de la référence a déjà été remarquée, ce qui se traduit pour certaines personnes en l'occasion d'améliorer leur condition de vie.

L'autre point positif vise la *mesure Alpha Implication Sociale*. Après des rumeurs provenant des agentEs des régions de Bellechasse, Saguenay, Montérégie, Montréal et de la Mauricie, la confirmation par Mme Christine Brockman et Mme Sylvie Bouffard de la continuité de la mesure nous soulage.

Toutefois, nous croyons que l'occasion est idéale pour apporter des améliorations à AIS. Cette mesure, quoiqu'une base intéressante, demeure nettement insuffisante. L'ouverture de Mme Bouffard lors d'une discussion téléphonique sur l'augmentation de la durée de participation nous encourage. Il est facile de comprendre que si un enfant a besoin de nombreuses années pour apprendre à lire et à écrire, il en faut beaucoup plus à un adulte qui s'est retrouvé dans l'incapacité d'acquérir ces connaissances en bas âge. Surtout en ce qui attrait à l'urgence pour les personnes sourdes : imaginez répondre aux consignes d'un emploi si vous ne pouvez les entendre ni les lire.

Des changements s'imposent donc. En effet, la discrétion arbitraire des agentEs à décider des besoins des gens en matière d'alphabétisation, la durée à laquelle les personnes ont droit, le droit de choisir son lieu d'apprentissage, les mesures de soutien insuffisantes, sont parmi les embûches à corriger sans délai.

Ainsi, nous désirons vous informer de notre inquiétude suite à la lecture des articles du *Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*. Nous constatons que chaque modification à une Loi d'ordre sociale se traduit par une dégradation du niveau de vie des personnes que nous côtoyons. Quoiqu'il s'avère ardu de bien saisir l'ensemble des articles, nous craignons que la situation n'aille pas en s'améliorant pour la majorité des personnes. Quotidiennement, nous constatons que des gens n'ont plus accès à leurs médicaments, à leurs prothèses dentaire ou auditive, à un loyer accessible, au transport collectif, etc. La détresse psychologique, des problèmes graves de santé mentale, le recours à des actes illégaux pour subvenir aux besoins de base sont des conséquences du manquement en matière sociale. La situation déperit rapidement et rien ne semble indiquer dans le règlement qu'il y aura un progrès significatif.

L'extraordinaire performance économique du Québec et du Canada depuis plus d'une décennie (1^{er} rang sur les 17 pays de l'OCDE) nous amène à conclure, tel que mentionné dernièrement à Genève par l'Organisation des Nations Unies (ONU), à un manque au devoir

de l'État face à l'augmentation dramatique de la pauvreté. Le Québec, comme le Canada, ne respecte pas ses engagements internationaux dans les domaines sociaux. En ce sens, nous vous rappelons que :

- plus de **50% de la population québécoise souffre de difficulté de lecture, d'écriture ou de calcul**, contre 47.5% en 1994 ;
- les personnes analphabètes se retrouvent dans un vide administratif, c'est à dire qu'elles **ne peuvent travailler faute de maîtriser la lecture, l'écriture ou le calcul**, et qu'on leur **empêche d'acquérir les compétences leur permettant de se sortir de la pauvreté** ;
- **70.2% de la population active** (16-65 ans) ont moins de **9 ans de scolarité** ;
- **l'analphabétisme s'avère une contrainte sévère à l'emploi** ;
- **trois quart (¾) des prestataires** de la sécurité du revenu n'ont **pas de diplôme secondaire**, et que pourtant, **87% d'entre eux sont considérés comme aptes au travail**;
- **les coupures qui affectent les groupes populaires en alphabétisation** affaiblissent les possibilités des gens à suivre des ateliers d'alphabétisation, donc de se sortir du cercle vicieux de la pauvreté ;
- **la somme de \$100** par mois que les groupes reçoivent pour alphabétiser une personne pendant 20 heures / semaine **ne couvre pas les frais réels** ;
- lorsque **les parents ont de graves lacunes en lecture, écriture ou en calcul**, il y a de fortes chances que **leurs enfants reproduisent la même situation**.

Et ce n'est que quelques données qui visent particulièrement les personnes peu alphabétisées. Vous pouvez ajouter à cela la situation de détresse décrit dans l'ensemble des mémoires reçus des autres organisations qui vous dressent le sombre tableau du Québec d'aujourd'hui.

Ainsi, de concert avec les membres du Collectif pour un Québec sans pauvreté, nous dénonçons l'appauvrissement dramatique des personnes les plus vulnérables de notre société et exigeons une amélioration à la mesure des besoins et capacités du Québec par l'application de la Loi contre la pauvreté (Loi 112), loi votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale.

En vous remerciant, Madame la ministre, de prendre en considération la situation actuelle,

Patrice Rocheleau
Défense des droits des personnes lésées par leur niveau d'alphabétisme
Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, RGPAQ